

**Retraite au Togo**  
**L'admission à la**  
**pension est gratuite** P.3

**OTR**  
**Le Patronat face aux**  
**enjeux du contrôle fiscal** P.5



**Une référence dans**  
**la promotion des**  
**produits locaux** P.4



# Waraa

— LES VAINQUEURS —

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0566 du 25 Juin 2026 - Prix : 250 F CFA



**Renforcement /Infrastructures de transport**  
**Le Togo décroche 120**  
**milliards de FCFA de**  
**la Banque mondiale** P.2

**Le réseau qui fait**  
**la fierté du Togo**  
=La Fibre



**L'actualité continue sur le [www.waraa.tg](http://www.waraa.tg)**

## Renforcement / Infrastructures de transport

# Le Togo décroche 120 milliards de FCFA de la Banque mondiale

Le Togo franchit une nouvelle étape dans le renforcement de sa compétitivité logistique. Le Groupe de la Banque mondiale a approuvé un financement de 200 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) en faveur du pays pour améliorer les systèmes de transport et de logistique et soutenir le développement économique à travers une approche territoriale intégrée.

Ce financement permettra la mise en œuvre du Programme d'amélioration des services logistiques et de transport (PASLT), qui vise à mieux relier les zones de production agricole et les espaces périurbains aux marchés et aux centres logistiques du pays. Le projet prévoit notamment la réhabilitation de la ligne ferroviaire reliant le Port autonome de Lomé à la Plateforme industrielle d'Adétikopé.



Cette infrastructure facilitera le transport des conteneurs par rail, contribuant ainsi à réduire la circulation des poids lourds et la congestion routière dans la capitale. Le programme comprend également des actions pour améliorer la mobilité urbaine dans le Grand Lomé ainsi que le renforcement de la connectivité des zones agricoles à fort potentiel vers les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

En favorisant le désenclavement des bassins de production, le PASLT devrait faciliter l'acheminement des produits

agricoles, réduire les pertes post-récolte et renforcer la compétitivité des filières agroalimentaires. Les investissements prévus contribueront également à consolider la position du Togo comme plateforme logistique régionale tout en soutenant la création d'emplois.

Dans sa première phase, le programme mettra l'accent sur la réduction de la congestion aux abords du Port de Lomé. Grâce à l'amélioration des transports publics et au développement de la liaison ferroviaire entre le port et la

Plateforme industrielle d'Adétikopé, près de 2,2 millions d'habitants devraient bénéficier d'un cadre de vie amélioré, marqué par une diminution de la pollution et du trafic routier.

En milieu rural, la réhabilitation des routes de desserte agricole permettra à environ 400.000 personnes, dont 51 % de femmes, dans les régions de la Kara, des Savanes, des Plateaux et de la Plaine de Mò, d'accéder plus facilement aux services publics et aux opportunités économiques. Toutes les infrastructures réalisées dans le cadre du projet seront conçues pour résister aux effets du changement climatique.

Pour le représentant résident du Groupe de la Banque mondiale au Togo, Faris Hadad-Zervos Verheijen, ce programme constitue «une opportunité stratégique majeure pour le Togo de renforcer sa position en tant que principal pôle de transport et de logistique de la

sous-région et au-delà, en s'appuyant sur le Port de Lomé comme un atout stratégique». Selon lui, l'initiative contribuera à stimuler la création d'emplois, à développer les chaînes de valeur et à attirer davantage d'investissements privés de qualité.

Il a également souligné que le programme permettra d'améliorer la sécurité routière et d'offrir aux populations des solutions de transport plus rapides et plus sûres, tout en mobilisant l'expertise et les instruments financiers du Groupe de la Banque mondiale pour accompagner le développement du secteur privé au Togo. Un investissement structurant qui confirme l'ambition du Togo de devenir un hub logistique de référence en Afrique de l'Ouest.

**WARAA**

**WARAA**  
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)  
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRÉTAIRE DE REDACTION**  
Pamphile S. NUMENYA

**REDACTION**  
Ezi Akoma  
Razak  
Tchaa  
Jack Nukunu

**INFOGRAPHISTE**  
Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**  
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires  
Récepissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs**  
**appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez**  
**votre Journal**  
**WARAA**  
**Les Vainqueurs**  
**chaque jeudi**  
**dans les kiosques**

### Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

## Titre foncier au Togo

# L'OTR éclaire les entreprises sur les démarches à suivre

L'Office Togolais des Recettes (OTR) poursuit ses actions de sensibilisation en faveur des opérateurs économiques. À travers un webinaire organisé le 18 juin dernier sur le thème « Obtention de titre foncier pour entreprises : sécuriser vos projets immobiliers », l'institution a détaillé les conditions, procédures et coûts liés à l'acquisition d'un titre foncier au Togo.

Considéré comme la preuve juridique définitive du droit de propriété, le titre foncier constitue un document essentiel pour les entreprises. Au-delà de la sécurisation des investissements immobiliers, il facilite également l'accès aux financements bancaires en offrant des garanties reconnues par les établissements financiers.

Selon les explications fournies par l'OTR, seules les personnes morales disposant d'une



existence juridique peuvent acquérir un bien immobilier en leur propre nom. Sont concernées les sociétés commerciales telles que les SA, SARL, SAS et SNC, mais aussi les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations, les fondations et les organisations non gouvernementales. En revanche, les entreprises individuelles, les succursales et les bureaux de représentation ne peuvent pas obtenir de titre foncier, faute de personnalité juridique distincte. L'OTR a également rappelé que l'entreprise doit être cons-

tituée conformément au droit togolais ou disposer d'une autorisation préalable lorsqu'elle est de nationalité étrangère. Une exception est toutefois prévue pour les entreprises françaises en vertu de la convention d'établissement conclue entre le Togo et la France en 1996. La régularité fiscale de l'entreprise, attestée par un quitus fiscal valide, figure également parmi les conditions requises.

L'administration fiscale a présenté les différentes procédures applicables selon la situa-

tion du bien concerné. La première est l'immatriculation, destinée aux immeubles qui ne figurent pas encore dans les registres fonciers. Cette démarche exige notamment l'établissement d'un plan parcellaire par un géomètre agréé, la signature d'un acte notarié dûment enregistré et le dépôt d'une demande auprès de la conservation foncière compétente. La deuxième procédure est la mutation partielle, utilisée lorsqu'une entreprise acquiert seulement une partie d'un terrain ou d'un immeuble déjà immatriculé. Elle conduit à la création d'un nouveau titre foncier pour la portion acquise. Enfin, la mutation totale intervient lorsque l'entreprise devient propriétaire de la totalité d'un bien déjà immatriculé. Dans ce cas, seul le nom du propriétaire est modifié sur le titre existant. Les frais varient selon la nature

de l'opération. À titre indicatif, la mutation totale à titre onéreux est soumise à un droit fixe de 35 000 FCFA, tandis que les frais d'immatriculation peuvent atteindre 1,5 % de la valeur du bien.

À travers cette initiative, l'OTR entend rapprocher davantage l'administration des acteurs économiques et faciliter l'accès à l'information foncière. Dans un contexte marqué par la recherche d'un climat des affaires plus attractif, la sécurisation du foncier apparaît comme un facteur déterminant pour les investisseurs. Pour les entreprises, disposer d'un titre foncier constitue non seulement une protection juridique solide, mais également un atout stratégique pour mobiliser des financements et assurer la pérennité de leurs projets immobiliers.

Jack Nukunu

## Retraite au Togo

# L'admission à la pension est gratuite

La Caisse de Retraites du Togo (CRT) a publié un communiqué pour rappeler aux assurés et pensionnés que toutes les formalités liées à l'admission aux droits à pension sont entièrement gratuites.

À travers cette mise au point, l'institution entend lutter contre les pratiques frauduleuses susceptibles de porter préjudice aux usa-

gers. La Direction générale souligne qu'aucun membre de son personnel n'est autorisé à exiger ou à recevoir, directement ou indirectement, une quelconque rémunération en échange des services rendus dans le cadre du traitement des dossiers de pension.

La CRT prévient que tout agent qui contreviendrait à cette règle s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur,



sans exclure d'éventuelles poursuites judiciaires. Dans le même élan, elle invite les usagers victimes ou témoins de faits d'extorsion, de corruption ou de

toute autre pratique assimilée à les signaler immédiatement. Pour ce faire, un numéro vert, le 8220, est mis à leur disposition gratuitement.

À travers ce com-

munique daté du 22 juin 2026, la Caisse de Retraites du Togo réaffirme son engagement en faveur de la probité, de la transparence et de la qualité du service public. Elle remercie également les usagers pour leur confiance et leur vigilance, qu'elle considère comme essentielles dans la promotion d'une gestion saine et équitable des prestations de retraite.

Waraa

## Industrialisation du Togo

# Adétikopé accueille la première usine de tuyaux bas carbone

Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, Sévon-Tépé Kodjo Adedze, a procédé le 19 juin dernier à l'inauguration officielle d'une usine de préfabrication de tuyaux bas carbone à Adétikopé. La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement, Séna Alipui, du ministre de l'Administration territoriale, le colonel Awaté Hodabalo, ainsi que de plusieurs autorités administratives, politiques et coutumières.

Cette nouvelle unité industrielle s'inscrit dans le cadre du projet de Réseau d'Assainissement par Intercep-



teurs pour la Non-inondation de nos Espaces (RAINE), mis en œuvre conformément à la vision du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, de renforcer la résilience du Togo face aux effets du changement climatique. Installée dans la zone industrielle d'Adétikopé,

l'usine est dédiée à la fabrication de tuyaux à faible empreinte carbone destinés aux projets d'assainissement, d'adduction d'eau potable et d'aménagement urbain. Elle contribuera également à réduire la dépendance du pays aux importations de matériaux de construction tout en favorisant une produc-

tion locale respectueuse de l'environnement.

« Cette implantation contribuera à la création d'emplois qualifiés, à la dynamisation de l'économie locale et à la valorisation des compétences togolaises », a indiqué le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement. Dès sa première année d'exploitation, l'usine prévoit de produire plus de 2 200 tuyaux de fonçage de 2 000 millimètres de diamètre destinés aux intercepteurs 15 et 16 du projet RAINE. Plus de 1 400 tonnes d'acier y seront transformées et près de 10 000 mètres cubes de béton bas carbone fabriqués sur le site. Saluant l'engage-

ment des partenaires du projet, notamment les sociétés PFO Construction et BESSAC TOGO, Séna Alipui a souligné que leur mobilisation « témoigne de la confiance accordée à notre pays et de notre capacité collective à concevoir et à réaliser des projets structurants de grande envergure ».

Au-delà de son rôle industriel, cette usine symbolise la volonté du Togo d'accélérer sa transformation économique, de promouvoir une industrie durable et de bâtir un développement fondé sur l'innovation et la valorisation des ressources nationales.

**WARAA**

## TOGOMALL

# Une référence dans la promotion des produits locaux

Le Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) a abrité la clôture de l'Assemblée générale 2026 de TOGOMALL. Cette rencontre a permis de mettre en lumière les performances et les ambitions de ce projet devenu, en quelques années, une référence dans la promotion des produits locaux.

Présidant la cérémonie de clôture, la Ministre Secrétaire générale de la Présidence du Conseil, Sandra Amblamba Johnson, a salué le parcours remarquable de ce premier supermarché entièrement dédié au « Made in Togo ». En seulement trois ans d'existence, TOGOMALL s'est imposé comme une véritable vitrine du savoir-faire national, offrant une

plateforme de visibilité et de commercialisation à plus de 136 entrepreneurs togolais. « En trois ans, ce premier supermarché 100% Made in Togo est devenu la vitrine de plus de 136 entrepreneurs : la preuve vivante d'un secteur privé qui entreprend, qui se structure et qui s'ouvre désormais au marché continental », a-t-elle fait savoir. Elle a rassuré les responsables de TOGOMALL, les exposants et tous les acteurs qui contribuent à faire avancer l'initiative, du soutien du gouvernement et particulièrement du président du Conseil.

Pour elle, cette réussite illustre le dynamisme croissant du secteur privé togolais, capable non seulement d'innover et de se structurer, mais aussi de se po-



sitionner progressivement sur les marchés régionaux et continentaux. L'initiative contribue ainsi à renforcer la consommation locale tout en favorisant la compétitivité des entreprises nationales dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

La cérémonie a également été l'occasion de rendre hommage aux différents acteurs qui accompagnent le déve-

loppement de TOGOMALL. La Ministre Secrétaire générale de la Présidence du Conseil a exprimé sa gratitude à la présidente du Conseil d'administration, Ige Olatokunbo, pour les initiatives remarquables dont les seules bénéficiaires sont les populations, ainsi qu'aux députés, aux institutions financières et aux organismes publics, parapublics et privés dont l'engagement con-

tribue à la consolidation de cette plateforme commerciale. Sandra Amblamba Johnson a enfin adressé ses félicitations à l'ensemble des exposants et aux équipes mobilisées autour du projet, soulignant leur contribution essentielle au rayonnement de cette initiative qui valorise la production nationale et participe à la transformation de l'économie togolaise.

À travers son évolution constante, TOGOMALL apparaît aujourd'hui comme un outil stratégique au service de la promotion du Made in Togo, de la création de valeur locale et de l'émergence d'un entrepreneuriat national davantage tourné vers les opportunités du marché africain.

**La Rédaction**

**N° 0566 - Jeudi 25 Juin 2026**

## Togbui Agokoli IV

# Un dernier hommage mérité à Notsè

Le peuple Ewé, les autorités togolaises et de nombreuses délégations venues du Togo, du Bénin, du Ghana et de la diaspora ont rendu un ultime hommage à Sa Majesté Ewéfiaga Togbui Boniface Fafanyo Kossi Agboli Agokoli IV, décédé à l'âge de 86 ans. Les cérémonies funéraires se sont déroulées samedi dernier à Notsè dans une atmosphère de recueillement, de foi et de respect des traditions.

La journée a été marquée par une messe pontificale célébrée sur l'esplanade de la Place de l'Indépendance, avant l'inhumation du souverain dans l'intimité familiale, conformément aux exigences coutumières. Plusieurs hautes personnalités ont pris part à cet hommage national, parmi lesquelles le président de l'Assemblée nationale, le Professeur Komi



Selom Klassou, le président du Sénat, Barry Moussa Barqué, ainsi que des responsables d'institutions de la République, des membres du gouvernement, des parlementaires, des chefs traditionnels et des autorités religieuses.

Au nom du Conseil national de la chefferie traditionnelle, Togbui Mawuto Frédéric Dzidzoli Déto X a salué la vision et l'engagement du défunt roi, rappelant que celui-ci considérait l'apparat royal comme un véritable

« habit de travail ». Il a souligné que Togbui Agokoli IV avait parcouru les différentes préfectures du pays pour transmettre aux chefs traditionnels les valeurs de responsabilité, d'intégrité et de service.

Même hommage du côté de l'Union EWETO. Son vice-président, Togbui Mawuko Adela Aklassou IV, a mis en avant le sens du devoir et l'infatigable engagement du souverain. Selon lui, le roi exhortait constamment les chefs à « servir avant

de régner » et œuvrait activement à la préservation du patrimoine culturel, notamment à travers son projet de restauration du sanctuaire d'Agbogbodzi.

Présidant la célébration eucharistique, Mgr Benoît Alowonou, évêque de Kpalimé et président de la Conférence des évêques du Togo, a rappelé l'attachement du défunt à la foi chrétienne et a prié pour le repos de son âme. Les hommages se sont poursuivis avec l'exécution de plusieurs danses traditionnelles, notamment Alaga, Brekete, Djokoto et Ablofa, illustrant l'attachement du peuple Ewé à ses valeurs culturelles et à la mémoire de son souverain.

Conformément aux usages traditionnels, le cercueil n'a pas été exposé au public. Seuls les attributs royaux et les reliques du roi ont été présen-

tés lors de la cérémonie avant d'être reconduits à la résidence royale. Chef du canton de Notsè, président du Conseil national de la chefferie traditionnelle du Togo, président du Bureau exécutif de l'Union EWETO, ancien membre de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, Togbui Agokoli IV laisse derrière lui un héritage marqué par la défense des valeurs traditionnelles, l'unité du peuple Ewé et son engagement au service de la nation.

Avec son inhumation, une page importante de l'histoire de la chefferie traditionnelle togolaise se tourne, mais l'œuvre et les idéaux du souverain continueront d'inspirer les générations futures.

WARAA

## OTR

# Le Patronat face aux enjeux du contrôle fiscal

L'Office Togolais des Recettes (OTR) et le Conseil National du Patronat (CNP) ont placé le contrôle fiscal au cœur des échanges lors de la 10<sup>e</sup> édition du Petit-déjeuner du Patronat, organisée récemment à Lomé.

Cette rencontre a permis aux chefs d'entreprises et aux acteurs du secteur privé de mieux comprendre les mécanismes du contrôle fiscal et les bonnes pratiques à adopter pour sécuriser la gestion comptable de leurs structures.

res.

Au cours des discussions, les participants ont été édifiés sur les procédures de contrôle fiscal, les missions des services de vérification ainsi que le rôle du contentieux douanier. Les échanges ont également porté sur les droits et obligations des contribuables, dans une démarche visant à renforcer la transparence et à favoriser une relation de confiance entre l'administration fiscale et les entreprises.



L'objectif de cette rencontre était de permettre aux opérateurs économiques d'aborder plus sereinement les contrôles fiscaux, tout en améliorant leur niveau de conformité aux exigences lé-

gales et réglementaires.

Pour l'occasion, le Commissaire général de l'OTR, Yawa Tségan, était représenté par le Directeur de la Communication et des Services aux

Usagers, M. Kampatibé Konlani. Sa présence a témoigné de l'engagement de l'administration fiscale à accompagner les entreprises dans la compréhension et le respect de leurs obligations fiscales.

À travers cette initiative, le Patronat et l'OTR réaffirment leur volonté commune de promouvoir un environnement des affaires plus sécurisé et propice au développement du secteur privé togolais.

La Rédaction

Le Niger quitte la CPI

# Après la CEDEAO, une nouvelle rupture institutionnelle

Le Niger a officiellement notifié son retrait de la Cour pénale internationale le 18 juin 2026, avec effet au 18 juin 2027. Cette décision s'inscrit dans une série de ruptures avec les institutions internationales engagée par les trois pays de l'Alliance des États du Sahel, Niger, Mali et Burkina Faso.

Le Niger a notifié son retrait de la Cour pénale internationale, le 18 juin 2026, selon une annonce de l'institution basée à La Haye. Conformément aux dispositions du Statut de Rome, ce

retrait deviendra effectif un an après la réception de la notification par le secrétaire général des Nations unies, soit le 18 juin 2027. Cette procédure respecte le cadre juridique qui régit les États parties à la CPI.

**Une décision officiellement notifiée aux Nations unies**

Dirigé par le général Abdourahamane Tiani depuis le changement de pouvoir intervenu en 2023, le Niger



devient ainsi le premier pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) à formaliser ce retrait. Cette alliance regroupe également le Mali et le

Burkina Faso, qui avaient annoncé conjointement leur intention de quitter la juridiction internationale en septembre 2025.

La notification du

retrait nigérien a été transmise au secrétaire général de l'ONU. Ce dernier étant le dépositaire du traité fondateur de la CPI. Dans ce document, les autorités nigériennes évoquent des critiques à l'encontre du fonctionnement de l'institution, mentionnant des « détournements » et des « instrumentalisations ». La CPI a réagi en indiquant prendre acte de cette décision tout en exprimant son regret.

**Une juridiction internationale au cœur des débats**  
*Suite à la p 7*

## LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER  
TOUT FAIT SUSPECT  
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

**8280**

**Anticorruption**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
INFORMATION OU CONSEIL  
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

**8201**

**Renseignements**



FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## PHARMACIES DE GARDE

Du 23 au 30 JUIN 2026

Pharmacie LA FLAMME D'AMOUR : Sise à Agodoké, route d'Aného	70 4570 14
Pharmacie AMESSIAME-BE : Marché de Bè	2221 4974/96 32 97 60
Pharmacie HORIZON : 165, Bd du 13 janvier Nyékonakpoé. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.A.C.	22 20 42 42 • 90 56 52 56
Pharmacie JUSTINE : 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat	22 21 00 01
Pharmacie ST KISITO : Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM	22 21 99 63 • 96 80 09 64
Pharmacie LAPROSPERITE : Bd Eyaadéma entre l'immeuble EDA OBA et la Direction Police Judiciaire (DPJ)	22 22 06 22 • 70 44 86 96
Pharmacie NOTRE DAME : Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport	96 80 10 12
Pharmacie ST PIERRE : Sagboville Hédranawé. Boulevard Haho	22 26 19 73 • 70 43 26 67
Pharmacie DEO GRATIAS : Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE DINGBLE	96 28 57 13 • 96 80 08 93
Pharmacie PEUPLE : Marché NUKAFU	22 26 84 22
Pharmacie EL-BERACA : Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de poste 99 91 13 42 • 99 69 89 21	
Pharmacie LA REFERENCE : Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyé, à côté du bar Madiba	96 80 09 96
Pharmacie BONTIE : Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol 22 50 74 31 • 96 80 09 00	
Pharmacie JAHNAP : A côté de l'EPP Gakli, Djidjôle-Gakli, immeuble Favo	22 51 22 86 • 96 80 09 29
Pharmacie CONFIANCE : Face Gta	22 42 43 81 • 91 01 33 38
Pharmacie LUMIERE : Agbalépédogan	70 43 15 49
Pharmacie GROUPE C : Agbalépédogan face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C 99 98 20 87	
Pharmacie ORCHIDEES : AGOE-TELESSOU, LEO 2000	22 51 30 40 • 99 01 03 74
Pharmacie SOLIDARITE : Rue Avédji Vakposito - Près de la Station Total Totsi	22 50 37 07 • 96 80 09 76
Pharmacie ARC-EN-CIEL : Agoè-Téléssou, à 50m du Carrefour Margot	70 42 50 00 • 90 38 08 10
Pharmacie DELAVICTOIRE : Avédji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails)	(+228) 70 45 74 92 • 99 80 14 09
Pharmacie AGOE-NYIVE : A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé	22 25 83 38 • 91 61 02 62
Pharmacie SHALOM : Agoè-Cacavéli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60 • 70 49 96 51	
Pharmacie MAWUNYO : Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64	
Pharmacie VITAS : Située à Agoè Assiyé du côté ouest	22 25 63 43
Pharmacie EXCELLENCE : Agoè Démakpoé Voie CEDEAO	22 51 77 87 • 93 27 95 54
Pharmacie SATIS : Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m	70 44 85 17
Pharmacie ZONGO : Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé 99 99 22 39	
Pharmacie ELEMWUSSI : Adétikopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA (Plateforme Industrielle)	97 67 09 37
Pharmacie HYGEA : Face Lycée publique de Baguida sur la rte d'Afanoukopé (Baguida)	99 27 36 36
Pharmacie 31EMEARRONDISSEMENT : Bd. du 13 Janvier, près de l'immeuble FIATA 22 21 52 27 • 96 32 97 71	
Pharmacie MADINA : Wuiti en face de la cité de la CNSS à côté de UTB Novissi	91 18 33 33 • 99 99 78 58
Pharmacie FIDELIA : Bè-Kpota, Route d'Attiégou, près de l'hôtel "LE REFERENTIEL"	96 80 09 18
Pharmacie SARAH : Près du centre de santé d'Adakpamé	70 42 69 02
Pharmacie A DIEU LA GLOIRE : Marché de Légbassito, à côté de la Poste, sur le grand contournement	93 26 36 00
Pharmacie LIDDY : AGOE-DIKAME, Bernard Copé après la station CAP en face du Camp de tir 70 90 19 60	
Pharmacie VERSEAU : Près de la maison Bateau Baguida	22 27 34 53 • 92 05 23 49
Pharmacie BON PASTEUR : 44 Av. de la libération, en face de Brother Home	22 21 13 67 • 91 43 44 84
Pharmacie AMITIE : 72 Av. des Hydrocarbures (SOTED)	22 21 74 47 • 70 25 62 57
Pharmacie ZOPOMAHÉ : ZOPOMAHÉ, sur la route Zossimé - Sanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah	(+228) 96 28 34 10 • 96 80 68 83
Pharmacie EL-SALI : Rte Lomé-Kpalimé, Afiao Apédokoé Gbomamé, à 50 m de la quincaillerie MACO	(+228) 93 54 24 11 • 70 12 44 44
Pharmacie GANFAT : AGOE DALIKO près du Carif EDEM (CAMP GP) :	22 55 08 15 • 70 22 15 15
Pharmacie de l'OCAM : 30, Rue de l'attente de Rue de l'ocam	22 21 62 05 • 90 20 84 60
Pharmacie LUMEN : Route de Kpalimé, côté de BETA, Tokoin Cassablanca	70 41 68 36
Pharmacie MAWULE : Bd. De l'OTI rue 117, rond point Gakpoto, à droite à 20m en allant vert Bè Kpota	70 45 91 86 • 22 27 11 21
Pharmacie SAINTE MARIE : Djagble non loin du marché Avéta	22 21 85 58
Pharmacie BA-AYETA : KEGUE, Zogbéd' non loin de la station Ouando a rès le ont de Kégúé	71 32 33 33
Pharmacie ZILDJI : Derrière le marché d'agoè zongo	92 61 66 08
PHARMACIE AZUR : Apédokoé-Gbomamé, rte d'Atigangomé, Carrefour Obéna, près de l'église Pentécôte	
PHARMACIE DAFEANNE : Agoè sogbossit, Route reliant le contournement au camp GP à 300m de l'espace de loisirs privilège plus	(+228) 90 49 44 56 • 98 89 80 09
PHARMACIE AURORE : LANKOUJI, non-loin de l'école de la divine providence	92 53 12 93 • 71 00 75 75
Pharmacie MAWULOM : Agoè Nyivé quartier Athiémié carrefour kponse	99 34 97 97 • 70 17 87 87

## SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

[www.savoirnews.net](http://www.savoirnews.net)

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : [savoir.news@yahoo.fr](mailto:savoir.news@yahoo.fr) /

[info@savoirnews.net](mailto:info@savoirnews.net)

## Le Niger quitte la CPI

# Après la CEDEAO, une nouvelle rupture institutionnelle

Suite de la p 6

L'institution rappelle que le Niger reste soumis à ses obligations de coopération jusqu'à l'entrée en vigueur effective du retrait. Cela inclut notamment la collaboration dans les procédures en cours ou les enquêtes ouvertes avant la date de sortie. Créée en 2002, la Cour pénale internationale a pour mission de juger les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes

d'agression. L'institution compte actuellement 125 États parties. Plusieurs puissances internationales, dont les États-Unis, la Russie, la Chine et Israël, n'en font pas partie.

### **Le Burkina Faso, le Mali et le Niger claquent la porte de la CPI**

Depuis plusieurs années, des critiques sont formulées par certains pays africains concernant le fonctionnement de la CPI. Ces cri-

tiques portent notamment sur la perception d'un déséquilibre dans les enquêtes et poursuites engagées. Avant le Niger, seuls le Burundi et les Philippines ont officiellement quitté l'institution depuis sa création.

### **Une dynamique enclenchée au sein de l'Alliance des États du Sahel**

En septembre 2025, le Mali, le Burkina Faso et le Niger avaient communiqué conjointement

leur intention de se retirer de la CPI. À ce stade, seul le Niger a franchi l'étape formelle de notification. Les autorités de ces pays ont multiplié les initiatives communes, notamment en matière de coopération sécuritaire et diplomatique. En parallèle, le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont acté leur retrait de la CEDEAO.

Cette décision a été prise en décembre 2024 par les chefs d'État de l'organisation régionale, après plusieurs mois de

tensions. Un calendrier de transition avait été mis en place, avec une période de six mois et allait jusqu'au 29 juillet 2025. Durant cette phase, les modalités administratives et organisationnelles du retrait ont été encadrées. Notamment sous la supervision de la Commission de la CEDEAO. Le retrait de ces trois pays de la CEDEAO s'inscrit dans une série de ruptures avec les institutions régionales.

### **Des conséquences administratives et juridiques**

Les autorités concernées ont justifié leur décision par des divergences liées à la gestion des crises sécuritaires. Elles ont en outre dénoncé les sanctions imposées par l'organisation. Ce départ concerne un ensemble d'enjeux dont la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que la coopération économique. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger représentent ensemble une population estimée à environ 70 millions d'habitants. Ce qui confère à cette décision une portée significative au sein de la région.

Dans le cadre du retrait de la CEDEAO, des mesures spécifiques ont été prévues concernant les fonctionnaires originaires des pays concernés et les institutions communautaires implantées sur leurs territoires. Ces dispositions visent à organiser la transition et à limiter les perturbations administratives. La Commission de la CEDEAO a également indiqué maintenir une approche ouverte au dialogue.

Afrik



**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**Soyez vigilants, ne vous faites pas avoir !**

Pour toute vente aux enchères, l'OTR ne vous demandera **jamais**

- de vous inscrire via **WhatsApp**,
- de payer des frais via **mobile money (Mixx ou Moov money)**

**8201** POUR TOUTES INFORMATIONS

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

Office Togolais des Recettes - OTR



***Des routes entretenues,  
c'est à cela que sert notre  
financement***

• Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli) • Lomé-Togo BP: 8646

• Tél: (+228) 22 51 88 55 • [www.safer.tg](http://www.safer.tg)

**SAFER**

